

**COMMUNE DE LIZOS
(HAUTES PYRENEES)**


PLAN LOCAL D'URBANISME



PIECE N°5 - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Projet de P.L.U. arrêté le 04/08/2017
Enquête publique du 15/11/2018 au 19/12/2018
P.L.U. approuvé le 14/05/2019


Pierre DARDOUS
Maire



**COMMUNE DE LIZOS
(HAUTES PYRENEES)**

PLAN LOCAL D'URBANISME



PIECE N°5 - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Projet de P.L.U. arrêté le 04/08/2017
Enquête publique du 15/11/2018 au 19/12/2018
P.L.U. approuvé le 14/05/2019

SOMMAIRE

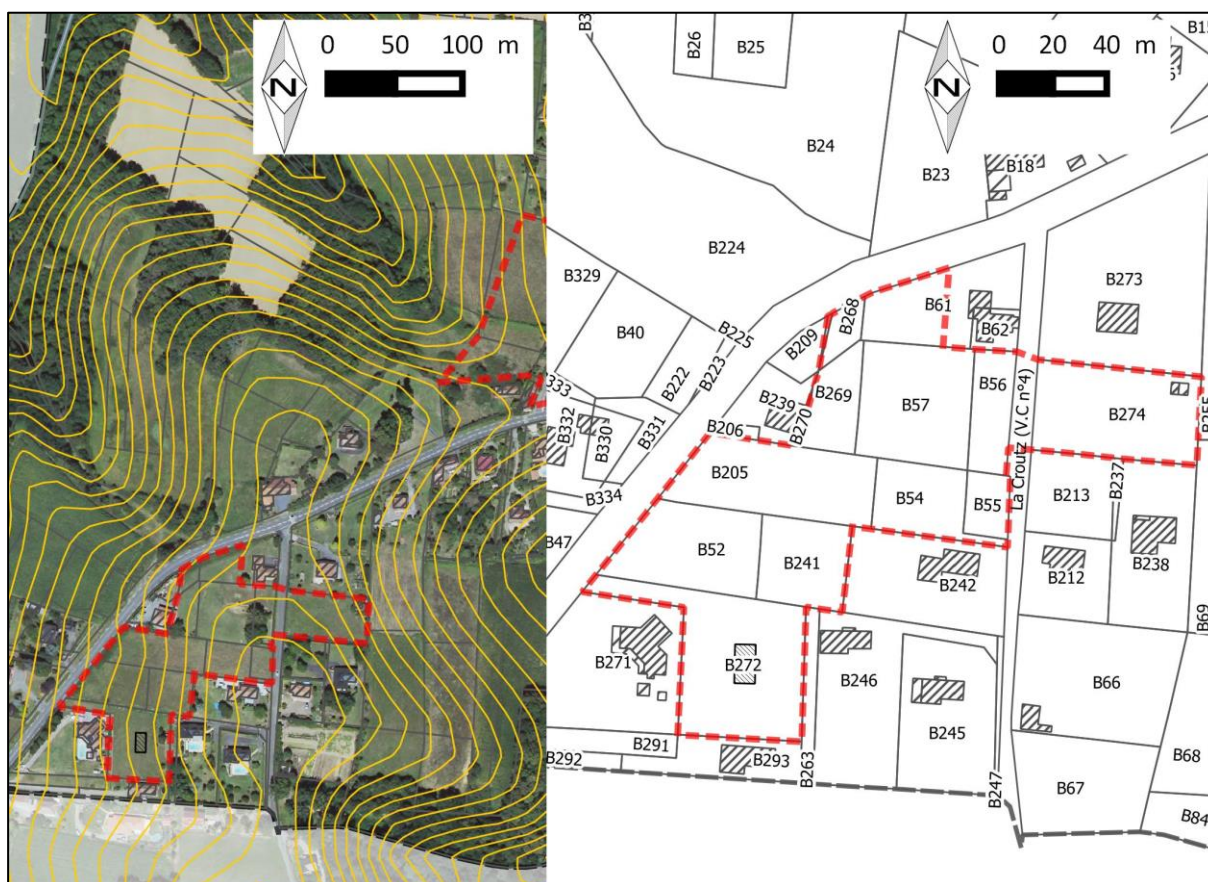
<u>1</u>	<u>O.A.P. N°1 – LACROUTS</u>	<u>4</u>
1.1	ETAT INITIAL	4
1.2	PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT	5
<u>2</u>	<u>O.A.P. N°2 – LE HOURQUET</u>	<u>7</u>
2.1	ETAT INITIAL	7
2.2	PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT	8

1 O.A.P. N°1 – LACROUTS

1.1 ETAT INITIAL

Le secteur concerné se situe au sud de la commune et recouvre les parcelles B52, B54 à B57, B205, B241, B268, B269, B272, B274 et une partie de la parcelle B61.

Figure 1 – Localisation et références cadastrales



Superficie	1.50 ha
Situation	Sud de la commune
Utilisation du sol	Prairies, jardins
Topographie	Crête et haut de versant. Pente de l'ordre de 7 à 11% Orientation ouest à nord-ouest
Contexte	Les parcelles se trouvent au cœur du quartier « Lascrouts », dont les constructions sont relativement récentes

1.2 PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

1.2.1 OBJECTIFS GENERAUX

L'objectif est :

- de renforcer le quartier en comblant les espaces disponibles, en prenant en compte le contexte urbain pavillonnaire et les contraintes (topographie, proximité de la RD632).
- de favoriser une densification des quartiers résidentiels en visant la construction d'environ 8 à 10 logements.

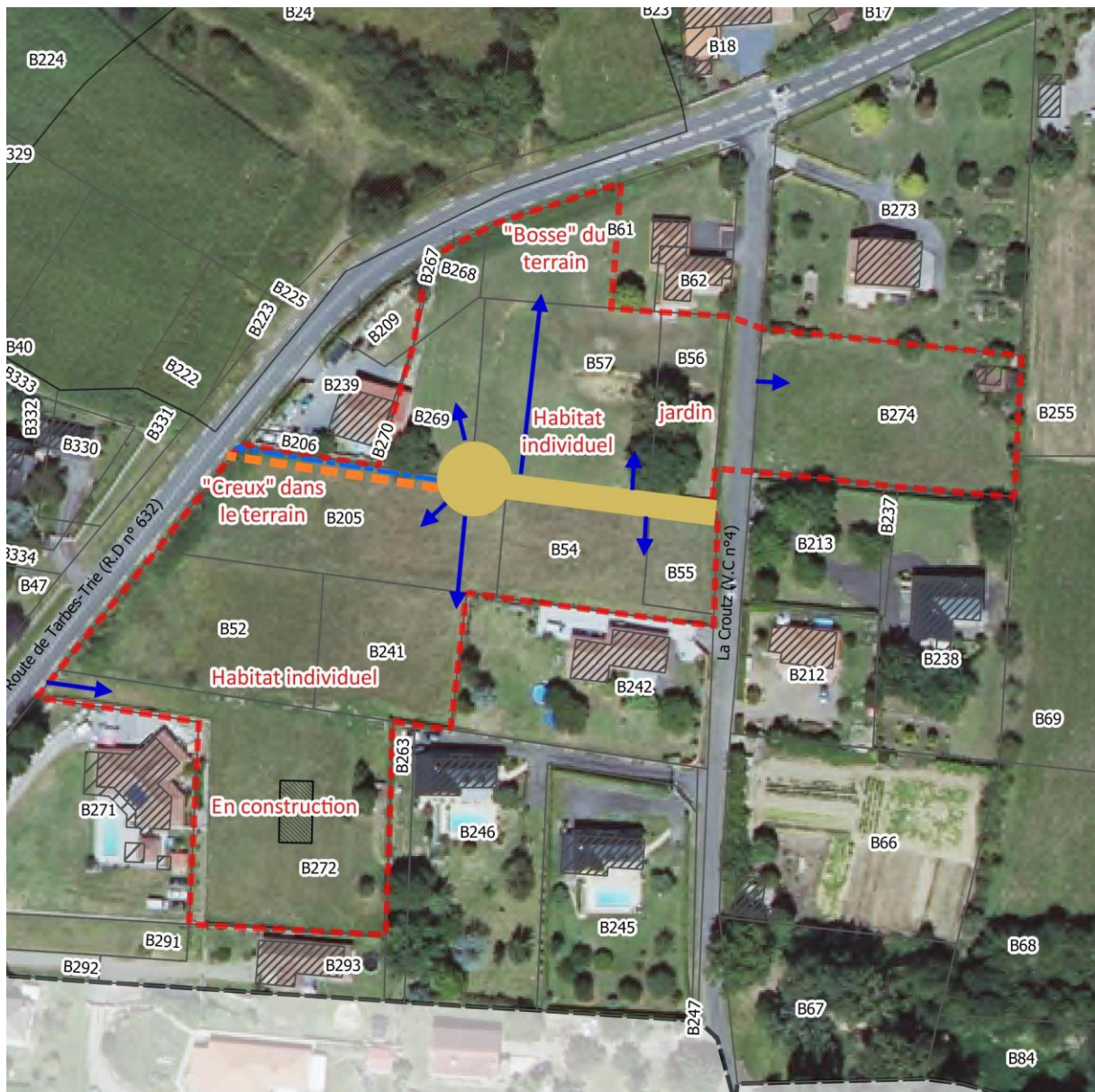
1.2.2 AMENAGEMENTS SOUHAITES

La figure suivante (Figure 2) présente l'organisation et les aménagements proposés.







Les orientations retenues sont les suivantes :

- Accès depuis la RD632 pour la parcelle B272 (accès existant), accès direct depuis la rue de la Crutz pour la parcelle B274, et accès depuis une voie unique créée à partir de la rue de la Crutz pour les autres parcelles ;
- Maillage piétonnier vers la RD632 ;
- Principe de rejet des eaux pluviales et des eaux usées traitées vers le fossé de la RD632 pour les parcelles situées à l'ouest de la rue de la Crutz, après éventuelle mise en place de dispositifs de ralentissement des écoulements ou de rétention.

Figure 2 – Principe des aménagements projetés



O.A.P. "Lacrouts"

-  Emprise de l'O.A.P.
-  Principe de liaisons douces
-  Principe de placette ou d'aire de retournement
-  Principe de voirie
-  Principe d'accès
-  Principe de rejets à prévoir

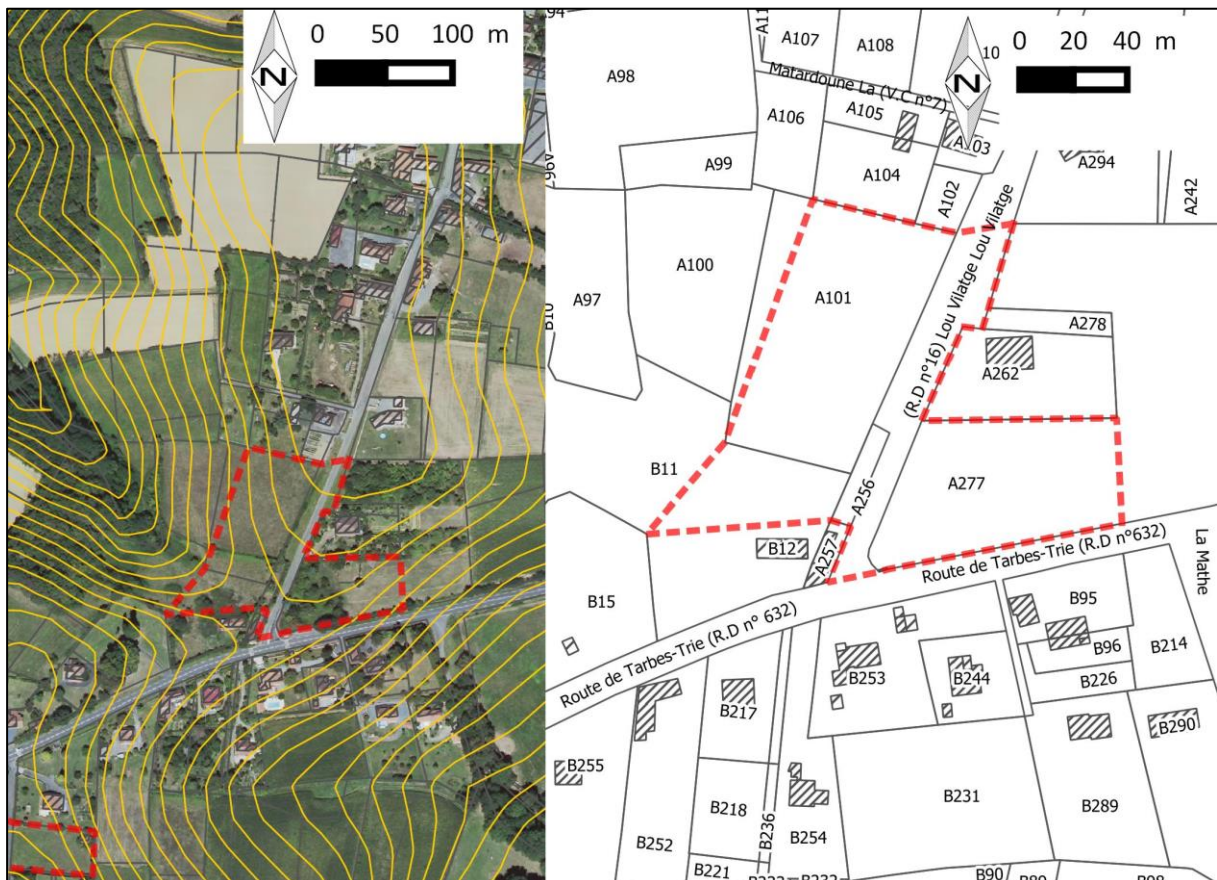


2 O.A.P. N°2 – LE HOURQUET

2.1 ETAT INITIAL

Le secteur concerné se situe au sud du bourg ; il recouvre la parcelle A256 et une partie des parcelles A101, A277 et B11.

Figure 3 – Localisation et références cadastrales



Superficie	1.28 ha
Situation	Sud du bourg
Utilisation du sol	Prairie, jardin, friche
Topographie	Parcelle en pente (environ 10%) orientée vers le sud-ouest (A101, A256 et B11) Parcelle en pente (environ 8%) orientée vers le sud/sud-est (A277)
Contexte	Le secteur se situe entre le bourg et le quartier de Lamathe

Figure 4 –A gauche : carrefour entre la RD632 et la RD169 (rue du village) ; à droite : RD169 (rue du village)



2.2 PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

2.2.1 OBJECTIFS GENERAUX

L'objectif poursuivi est :

- d'assurer le lien entre le bourg et le quartier de Lamathe, en aménageant les terrains disponibles de part et d'autre de la rue, en s'appuyant sur la trame du bourg de Lizos (village-rue)
- de favoriser une densification des quartiers résidentiels en visant la construction d'environ 7 à 8 logements.

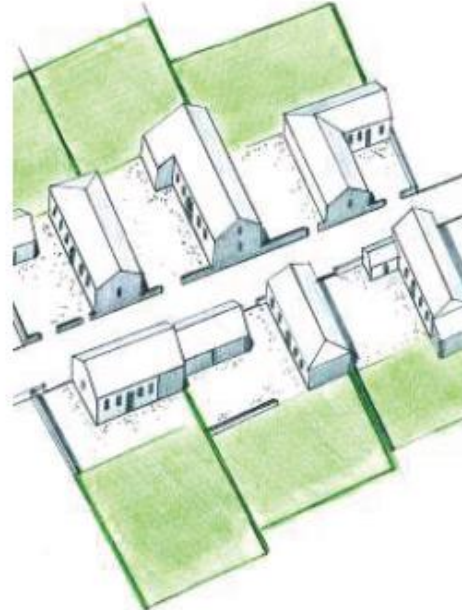
2.2.2 AMENAGEMENTS PROPOSES

La figure suivante (Figure 6) présente les aménagements proposés.

Les orientations retenues sont les suivantes :

- Aménagement du carrefour entre la RD632 et la RD119, afin de sécuriser l'arrêt de bus et mettre en valeur l'entrée du village (création d'un emplacement réservé) ;

- Implantation des constructions sur la limite avec l'espace public, avec une orientation des faitages perpendiculaire à la rue ; les jardins seront situés à l'arrière ;



La façade principale est toujours orientée sur la cour exposée au soleil

Figure 5 – Organisation traditionnelle : habitat proche de la rue et des jardins à l'arrière (source : atlas des paysages des Hautes Pyrénées)

- Principe de rejet des eaux pluviales et des eaux usées traitées vers le fossé de la RD 119 ou de la RD632, après éventuelle mise en place de dispositifs de ralentissement des écoulements ou de rétention ;
- Préservation et confortement de la haie située sur le talus de la RD632, dans le bas de la parcelle A277.


Figure 6 – Principe des aménagements projetés




O.A.P. "Le Hourquet"

 Emprise de l'O.A.P.

 Principe d'accès

 Principe de haies à créer ou à conserver

 Principe de carrefour à aménager

 Ligne de recul des constructions

 flèche



0 25 50 m

